Droit des pays du Common Law

Par **pechhhh**, le **18/02/2017** à **10:33**

Bonjour à tous !
Je suis actuellement en Terminale ES, APB est mon meilleur ami en ce moment... et je souhaite m'inscrire en licence de droit pour ensuite continuer vers un master.
J'aime beaucoup les langues, plus particulièrement l'anglais, c'est donc là ma grande question : dois-je faire Droit des pays du Common Law ?
Cette formation se ferait, pour ma part à Nancy.
Cependant, je n'ai aucune information à ce sujet... J'ai besoin de vous !
> Est ce une charge supplémentaire de travail ?
> Quelles sont les différences avec une licence en droit "normale" ?
> Qu'est ce que ça apporte de plus ?

Bref, dites moi tout ce que vous savez, vous m'aiderez énormément !

Je vous remercie.

Une lycéenne en détresse...

Par **Xdrv**, le **18/02/2017** à **18:09**

Bonjour,

Pour être honnête je n'y connais rien en Droit du common law. Pour autant je me permets de vous donner mon avis.

A lire la maquette d'enseignement de cette formation les matières ont l'air tout à fait banales, reste à savoir s'il s'agit de matières appliquées au common law ou bien dispensée en droit français.
Je m'explique : en France nous parlons par exemple du contrat de vente, que l'on va approfondir. Peut être que dans cette formation vous verrez de façon moins approfondie le contrat de vente mais en Australie, aux Etats-Unis, etc. C'est une hypothèse à confirmer par vos recherches.

Ensuite, dans toutes les universités ou presque vous aurez énormément de matières proposées relatives au droit européen, droit de l'union européenne ou droit international. Vous avez ainsi la possibilité de véritablement vous spécialiser dans ces matières sans pour autant suivre la formation dispensée à Nancy.

Enfin, au niveau des débouchés, je pense que vous pouvez aspirer à tenter les concours de la diplomatie, envisager le ministère des affaires étrangères ou encore, si vous aimez le droit des affaires, juriste dans une multinationale.

Par **Constellation**, le **26/04/2017** à **13:46**

Bonjour,

Désolée pour le temps de réponse, ça fait longtemps que je n'avais pas consulté le forum..

Ancienne étudiante de la formation je peux essayer de te renseigner un peu (je me permets de te tutoyer).

Il est évident que c'est une charge de travail supplémentaire, dans la mesure où ton volume horaire (et par conséquent le nombre de cours à travailler et de travaux à rendre) est supérieur à celui d'une licence "normale". Ceci dit, si tu aimes l'anglais, cela peut te permettre de "respirer" en dehors du droit et aussi de faire plus de liens entre les notions pour mieux les assimiler (par exemple la notion d'offre en droit des contrats français puis britannique). Le volume de présence en cours et de travail personnel est donc plus important, mais en s'organisant bien et en travaillant régulièrement c'est tout à fait jouable.

Sur les différences, il faut préciser quelque chose : il est possible de faire une licence mention Common Law ou alors (si tu es très motivée)de faire à la fois une licence droit Common Law et une licence d'anglais LLCE en prenant quelques cours à distance (via l'organisme ERUDI notamment), pour récupérer les quelques crédits manquants. C'est ce que j'ai fait. En gros ce qui est dommage c'est qu'une licence droit mention Common Law ne permet pas en tant que telle d'obtenir deux licences.

Après, les enseignements juridiques sont comparables, sauf quelques options qu'il est parfois impossible de suivre pour des raisons d'emploi du temps, mais tu suivras les mêmes matières fondamentales et les mêmes TD à la fac de droit, l'anglais en plus (et tu n'auras pas à suivre de cours de langue en fac de droit du coup).

Je précise, pour répondre et compléter le post précédent, que la majorité des cours de droit Common Law se déroulent en anglais, ce qui permet de travailler la notion de droit et la langue anglaise en même temps (et s'explique aussi par les difficultés de traduction de certains concepts).

Enfin le programme a changé en partie depuis mon passage donc je ne peux pas te donner plus d'informations sur les cours qui ont été réformés. (Je te renvoie vers ce site, encore peu complet malheureusement https://anglaisdroitnancy.wordpress.com/presentation-modules-danglais/informations-generales/).

Sur ce que ça apporte en plus, cela dépend si tu complètes pour avoir des crédits manquants (puisque dans ce cas tu auras un autre diplôme à ajouter). Personnellement, cela m'a permis de maîtriser l'anglais complètement aujourd'hui, que ce soit les aspects linguistiques ou des aspects plus culturels. Et lors de mes entretiens d'embauche, de faire la différence en argumentant sur mes capacités rédactionnelles et ma double spécialisation, ainsi que sur la capacité de travail dont j'avais fait preuve. (Et aussi, plus trivialement, de rencontrer des gens

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

avec qui j'ai noué des liens solides - trois ans dans ce type de formation, ça rapproche).

Ceci dit, il vaut mieux avoir une licence de droit validée à 13 par exemple, qu'une licence même Common Law validée à 10,5 parce que l'on s'est un peu "dispersé" en voulant tout faire à la fois.

J'ai essayé de couvrir les points principaux de ton questionnement ; comme ma réponse est déjà longue et que je ne veux pas allonger au risque de déranger le confort de lecture, je m'arrête ici.

Je t'invite à reposer d'autres questions ou à me contacter éventuellement en MP pour que je réponde avec plus de précisions (j'ai encore mes emplois du temps types et certains de mes cours si tu veux voir à quoi ça ressemble).

Si tu es intéressée, je peux aussi te mettre en contact avec d'autres anciens qui ont peut-être eu un ressenti différent du mien. (Si d'autres gens sont intéressés, je peux également répondre à leurs questions).

Bon courage pour ta terminale, sinon.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés